



Affaires intergouvernementales

RAPPORT ANNUEL
2024-2025

Affaires intergouvernementales

RAPPORT ANNUEL 2024-2025

Province du Nouveau-Brunswick

C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

ISBN n° 978-1-4605-4360-3 (version imprimée bilingue)

ISBN n° 978-1-4605-4362-7 (PDF : version française)

LETTRES D'ACCOMPAGNEMENT

Du ministre à la lieutenant-gouverneure

L'honorable Louise Imbeault

Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel des affaires intergouvernementales pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Rapport respectueusement soumis par

A blue ink signature, appearing to read 'JCD', written in a cursive style.

L'honorable Jean-Claude D'Amours
Ministre

Du ministre responsable à la lieutenant-gouverneure

L'honorable Louise Imbeault

Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel des activités liées à La Francophonie pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Rapport respectueusement soumis par

A black ink signature, appearing to read 'RG', written in a cursive style.

L'honorable Robert Gauvin
Ministre responsable

Du sous-ministre par intérim au ministre

L'honorable Jean-Claude D'Amours
Ministre des Affaires intergouvernementales

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités des affaires intergouvernementales pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Rapport respectueusement soumis par

A handwritten signature in blue ink, reading "Charles Ayles".

Charles Ayles
Sous-ministre par intérim

Du sous-ministre par intérim au ministre responsable

L'honorable Robert Gauvin
Ministre responsable de La Francophonie

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités de La Francophonie pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Rapport respectueusement soumis par

A handwritten signature in blue ink, reading "Charles Ayles".

Charles Ayles
Sous-ministre par intérim

TABLE DES MATIÈRES

Lettres d'accompagnement	3
Message du ministre des Affaires intergouvernementales.....	6
Message du ministre responsable de La Francophonie	7
Message du sous-ministre par intérim	8
Priorités du gouvernement.....	9
Faits saillants.....	10
Survol des activités du ministère	12
Vue d'ensemble des divisions.....	13
POLITIQUE D'EXPANSION DU COMMERCE ET RELATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS.....	13
SECRÉTARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES.....	13
FRANCOPHONIE INTERNATIONALE ET MULTILATÉRALE	14
BUREAU DU PROTOCOLE	14
RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES ET RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES	14
Renseignements financiers.....	15
Résumé des activités de dotation	16
Résumé des projets de loi et des activités législatives.....	18
Résumé des activités liées aux langues officielles.....	19
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	22
Rapport sur la Loi <i>sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	23

MESSAGE DU MINISTRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

L'exercice financier 2024-2025 n'a pas été de tout repos, mais il a été enrichissant pour notre équipe du Secrétariat des affaires intergouvernementales. En effet, l'année a été marquée par un changement important dans les relations entre le Canada et les États-Unis, le président américain Donald Trump et son administration ayant décidé d'imposer des droits de douane à ses partenaires commerciaux, notamment sur les marchandises en provenance du Canada. Ces mesures ont occupé une place prépondérante dans le travail de notre équipe. Nous nous sommes efforcés de renforcer les relations actuelles avec nos amis et voisins américains, tout en bâtissant une économie plus solidaire et plus résiliente au Canada. Le Nouveau-Brunswick a joué un rôle de premier plan dans la réduction des obstacles au commerce au sein du Canada, afin de renforcer notre économie nationale et d'ouvrir de nouveaux marchés pour les produits et services de notre province.

Nous travaillons aussi à faire progresser nos partenariats avec nos voisins par l'intermédiaire du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique (CPMA) et de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada. La première ministre Susan Holt, présidente du CPMA en 2025, apporte son leadership et de nouvelles idées à nos partenariats régionaux.

Le ministère des Affaires intergouvernementales continue à endosser un rôle essentiel en valorisant notre patrimoine unique en tant que seule province officiellement bilingue du Canada, en renforçant nos liens économiques et culturels avec la Francophonie internationale et en défendant les intérêts du Nouveau-Brunswick dans les questions de politique commerciale au Canada et à l'étranger.

Le Bureau du protocole a joué un rôle clé dans l'accueil des diplomates et des dignitaires étrangers dans la province, dans l'administration de l'Ordre du Nouveau-Brunswick et l'hommage rendu à Sa Majesté le roi Charles III et à Sa Majesté la reine Elizabeth II par l'intermédiaire du programme des médailles du jubilé de la reine.

Lors de ma nomination au Cabinet, je me suis aussi vu confier le portefeuille des Affaires militaires du Nouveau-Brunswick. Notre équipe travaille à renforcer les relations de notre province avec les Forces armées canadiennes de la Base des Forces canadiennes Gagetown et à épauler les anciens combattants dans leur transition vers la vie civile.

Je tiens à remercier le personnel du Secrétariat des affaires intergouvernementales de son travail et de son dévouement à l'égard du Nouveau-Brunswick au cours de la dernière année.



L'honorable Jean-Claude D'Amours
Ministre des Affaires intergouvernementales
Ministre responsable des Affaires militaires
Ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail
Ministre responsable de l'Immigration
Ministre responsable du Conseil de la recherche et de la productivité

MESSAGE DU MINISTRE RESPONSABLE DE LA FRANCOPHONIE

La francophonie nationale et internationale est en pleine effervescence, et le ministère des Affaires intergouvernementales est fier d'être présent sur tous les fronts.

Par l'entremise du Secrétariat aux langues officielles et la Division de la francophonie internationale, le Ministère a été en mesure d'enregistrer des avancées importantes en francophonie, et ce au grand avantage de la province et de la population du Nouveau-Brunswick.

Le renouvellement d'ententes fédérales-provinciales pour les services en français, le développement des communautés francophones, le développement économique francophone et l'éducation ont permis au gouvernement du Nouveau-Brunswick d'investir des sommes importantes en 2024-2025 dans ses priorités.

Le recrutement francophone international, le développement de nouveaux marchés et la présence du Nouveau-Brunswick à la table des grands leaders francophones du monde ont eu des impacts directs et concrets sur toutes les communautés de la province grâce à des retombées économiques pour les entrepreneurs de la province, l'arrivée de nouveaux travailleurs qualifiés dans des secteurs clés comme la santé et l'éducation et le renouvellement d'ententes de coopérations bénéfiques aux secteurs culturels et éducatifs.

Derrière tout ce travail, il y a une équipe, et à titre de ministre responsable de la Francophonie je désire par la présente sincèrement remercier tous les employés. Je ne peux passer sous silence leur professionnalisme, leur engagement et leur volonté à s'assurer que le Nouveau-Brunswick, chaque jour, joue son rôle de chef de file en francophonie et en langues officielles à l'échelle canadienne et internationale.



L'honorable Robert Gauvin
Ministre responsable de La Francophonie
Ministre de la Sécurité publique

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE PAR INTÉRIM

Je tiens à remercier notre équipe des Affaires intergouvernementales de son travail acharné et de son dévouement au cours de l'exercice financier 2024-2025. L'équipe a su gérer plusieurs dossiers difficiles pour notre province dans les domaines des relations fédérales-provinciales, de la Politique d'expansion du commerce, du protocole, des relations avec la Francophonie internationale et de la promotion des langues officielles.

Malgré tous ces défis, elle a fait preuve de professionnalisme, de savoir-faire, de connaissances et de bon jugement dans les conseils prodigués à nos ministres et à notre première ministre. Elle est allée au-delà des exigences du devoir dans la gestion de nos relations au sein de notre province, de notre pays et dans le monde entier.

Notre ministère se consacre principalement à l'établissement et au renforcement des relations, une tâche qui ne fera que gagner en importance dans le climat mondial actuel d'incertitude économique et politique.

Il me revient l'honneur de remercier notre équipe pour tout le travail qu'elle a accompli au cours de l'année écoulée.



Charles Ayles
Sous-ministre par intérim

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Au service des Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois

Les priorités du gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) sont le résultat des expériences que les gens de la province nous racontent et des solutions qu'ils nous proposent. Notre objectif est de changer les choses et d'améliorer la qualité de vie de toute la population du Nouveau-Brunswick, une province où nous sommes fiers de vivre. Ensemble, nous apprenons, nous évoluons, nous nous adaptons et nous découvrons des façons nouvelles et transformatrices de faire les choses. Le GNB est déterminé à prendre les mesures nécessaires pour faire avancer nos priorités, et chaque jour, nous travaillons de manière plus efficace et plus efficiente. Les gens du Nouveau-Brunswick sont résilients, créatifs et compatissants, et en travaillant en collaboration, nous pouvons créer l'avenir meilleur que nous méritons toutes et tous. Le GNB accorde la priorité aux partenariats, en responsabilisant les personnes et les organisations sur le terrain qui travaillent étroitement avec la population et en leur faisant confiance pour obtenir des résultats.

Les priorités

Le GNB est déterminé à bâtir un avenir meilleur pour les gens du Nouveau-Brunswick. Pour progresser vers cette vision, plusieurs priorités ont été établies, notamment dans les domaines suivants :

- les soins de santé;
- la vie abordable et le logement;
- l'éducation;
- l'économie;
- l'environnement;
- un gouvernement de confiance.

Nous vous invitons à découvrir les engagements que nous avons pris dans chaque domaine prioritaire, ainsi que des mises à jour sur nos réalisations et les indicateurs que nous utilisons pour mesurer le succès. Pour obtenir plus d'information, visitez : gnb.ca/redditiondecomptes.

FAITS SAILLANTS

Au cours de l'exercice financier 2024-2025, le ministère des Affaires intergouvernementales s'est concentré sur les priorités gouvernementales suivantes :

- Contribution à l'élaboration du plan en réponse à l'imposition des droits de douane du gouvernement du Nouveau-Brunswick et promotion et défense des intérêts de la province dans le cadre des négociations d'accords de libre-échange avec le Canada.
- Soutien au ministre des Affaires intergouvernementales lors de quatre réunions du Comité des ministres sur le commerce intérieur (CCI) entre janvier et mars 2025 — une fréquence exceptionnelle par rapport à la réunion annuelle habituelle — dont deux tenues en personne; direction de la mise en œuvre continue du plan d'action du CCI au Nouveau-Brunswick, approuvé par les premiers ministres, avec des échéances échelonnées jusqu'en décembre 2025; et coordination du processus interministériel de consultation et d'examen qui a mené à la suppression ou à la modification de près de la moitié des exceptions propres aux parties de la province dans le cadre de l'Accord de libre-échange canadien.
- Soutien à la participation de la première ministre à la mission commerciale du Conseil de la fédération à Washington en février 2025, ainsi qu'à la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada; et direction des efforts de représentation aux États-Unis, y compris des réunions avec des interlocuteurs américains clés, notamment des représentants du gouvernement et des membres du personnel du Congrès.
- Direction des activités en matière de litige du Nouveau-Brunswick dans le différend en cours entre les États-Unis et le Canada sur le bois d'œuvre résineux, notamment l'examen administratif annuel des droits américains sur le bois d'œuvre résineux en provenance du Canada et la contestation de ces droits devant un groupe de règlement des différends prévu par l'Accord Canada-États-Unis-Mexique.
- Coordination de la participation du ministre des Affaires intergouvernementales, à titre de coprésident, à la réunion annuelle en personne du Comité directeur de Canada sans faille, qui s'est tenue à Ottawa en mai 2024, ainsi qu'à une réunion virtuelle en janvier 2025; organisation de la visite officielle du ministre à la Base de soutien de la 5^e Division du Canada Gagetown en janvier 2025, qui comprenait notamment des réunions avec le commandant de la Base et la haute direction.
- Direction du plan de mise en œuvre 2024-2031 de la *Loi sur les langues officielles*, qui a été approuvé par le gouvernement puis publié et diffusé aux ministères et organismes gouvernementaux.
- Soutien au ministre responsable de la Francophonie lors de diverses réunions, notamment : le Conseil Permanent de la Francophonie, la Conférence des ministres de l'Éducation des États et Gouvernements de la Francophonie et la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports. Signature d'accords internationaux, nationaux et intergouvernementaux avec le Département de la Vienne – France, la Louisiane, le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Maroc, le gouvernement du Canada, le Québec, le Manitoba, et l'Ontario.
- Poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de développement Nouveau-Brunswick-France et début de l'élaboration de la Stratégie du Nouveau-Brunswick pour l'Afrique francophone.
- Mise en œuvre du programme de la Médaille du couronnement du roi Charles III au Nouveau-Brunswick, administration du programme de l'Ordre du Nouveau-Brunswick, participation à

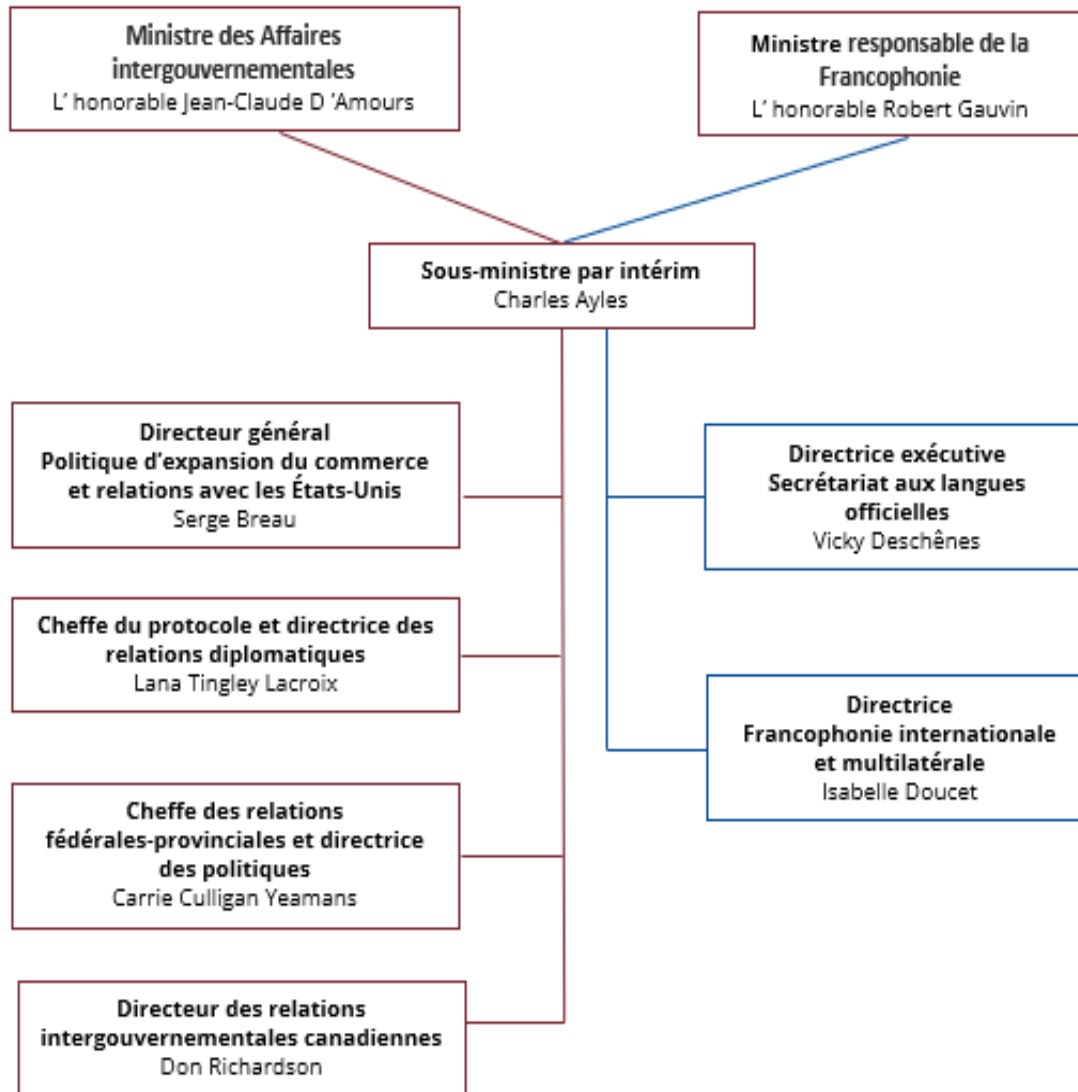
l'installation du nouveau gouvernement et de la 33^e lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick et gestion de plusieurs missions diplomatiques.

- Soutien à la première ministre dans son rôle de présidente du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique pour l'année 2025 et préparation en vue d'une série de réunions organisées entre les premiers ministres, du Conseil de la fédération, du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique et de la Stratégie de croissance pour l'Atlantique.

SURVOL DES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE

Le mandat des Affaires intergouvernementales est d'offrir une approche stratégique globale en matière de gestion des relations du gouvernement avec d'autres gouvernements, collectivités et organismes afin d'appuyer la vision du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Organigramme de haut niveau



VUE D'ENSEMBLE DES DIVISIONS

POLITIQUE D'EXPANSION DU COMMERCE ET RELATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS

La Division de la politique d'expansion du commerce vise à maximiser les occasions et à minimiser les contraintes inhérentes aux relations commerciales pour l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick, en s'engageant activement dans les aspects de défense des droits, de négociation, de mise en œuvre et de règlement des différends dans le cadre des accords commerciaux nationaux et internationaux. Les responsabilités liées au commerce comprennent le soutien au ministre des Affaires intergouvernementales, en tant que ministre responsable du commerce, au sein du Comité du commerce intérieur (CCI), une table ministérielle fédérale-provinciale-territoriale qui supervise la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC). La Division promeut également les intérêts du gouvernement du Nouveau-Brunswick aux États-Unis en renforçant le partenariat avec les États américains, notamment par l'intermédiaire de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada et de l'Alliance du sud-est des États-Unis et des provinces canadiennes. De plus, la Division fournit un soutien au ministre responsable des Affaires militaires.

SECRÉTARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

Le mandat du Secrétariat consiste à promouvoir la *Loi sur les langues officielles* et à veiller à son entière application.

Le Secrétariat exerce trois fonctions principales :

- Coordination : Fournir des conseils et travailler en partenariat avec les institutions gouvernementales concernant la *Loi sur les langues officielles* ; répondre aux besoins des deux communautés linguistiques ; d'élaborer, réviser, et évaluer le plan de mise en œuvre requis par la *Loi* ; préparer un rapport annuel sur les résultats basés sur les activités entreprises dans le cadre de la *Loi* ; évaluer la *Loi* de façon continue et recommander des modifications selon les besoins.
- Soutien : Fournir le soutien approprié aux employés du gouvernement afin qu'ils puissent travailler dans un environnement propice à l'utilisation et à l'apprentissage des deux langues officielles, comme le disposent la politique et les lignes directrices sur la langue de service et la politique et les lignes directrices sur la langue de travail.
- Promotion : Entreprendre des campagnes de sensibilisation du public pour promouvoir le respect et la connaissance mutuels des deux communautés linguistiques, les communications entre elles et les avantages économiques du bilinguisme dans la province ; veiller à une consultation régulière des différents intervenants des deux communautés linguistiques.

Le Secrétariat continue d'être responsable de la coordination et de la promotion des activités du gouvernement du Nouveau-Brunswick au sein de la francophonie provinciale et canadienne. Il interagit avec ses homologues des autres gouvernements provinciaux et territoriaux et du gouvernement du Canada au sein de la francophonie et s'implique auprès des différentes instances de la francophonie au sein d'associations provinciales et nationales.

FRANCOPHONIE INTERNATIONALE ET MULTILATÉRALE

La direction de la Francophonie internationale et multilatérale a pour mandat de coordonner la participation du Nouveau-Brunswick dans les travaux et instances liés à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et ces pays membres.

La direction coordonne la mise en œuvre des ententes bilatérales avec les pays membre de l'OIF ainsi que les missions exploratoires dans les pays de la Francophonie afin d'identifier les opportunités économiques, culturelles et institutionnelles, ainsi que d'autres possibilités, pour la population du Nouveau-Brunswick.

La direction est composée de 4 personnes, dont une correspondante permanente à l'OIF à Paris. Un expert en coopération décentralisée a été prêté à la direction par le gouvernement français en novembre 2023, pour un mandat de deux ans.

BUREAU DU PROTOCOLE

Le protocole, qui est au cœur de l'engagement diplomatique et international du Nouveau-Brunswick, permet à la province d'établir des ponts entre le Nouveau-Brunswick et les gouvernements étrangers, de promouvoir le programme économique et culturel du Nouveau-Brunswick auprès de publics étrangers, de créer une image positive durable de la province et d'entretenir des relations soutenues avec les diplomates et les dignitaires, tant au Canada qu'à l'étranger.

RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES ET RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

Relations intergouvernementales canadiennes a comme mandat de promouvoir les intérêts du Nouveau-Brunswick au sein de la fédération canadienne, de rechercher la coopération régionale pour réaliser les priorités sociales et économiques du Nouveau-Brunswick et de tirer partie des investissements du gouvernement fédéral pour réaliser les objectifs de la province en matière de politiques publiques.

Relations intergouvernementales canadiennes coordonne la participation du Nouveau-Brunswick au Conseil de la fédération, au Conseil des premiers ministres de l'Atlantique et aux réunions du comité de direction de la Stratégie de croissance pour l'Atlantique ainsi que sa collaboration avec le gouvernement fédéral dans le cadre de réunions avec les premiers ministres, et appuie la participation des ministres aux tables ministérielles fédérales-provinciales-territoriales.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Dépenses 2024-2025	Budget	Chiffres réels	Écart
Bureau exécutif	920 753\$	379 263\$	541 490\$
Secrétariat aux langues officielles	4 793 588\$	6 973 248\$	(2 179 660 \$)
Relations fédérales et provinciales	897 883\$	599 116\$	298 767 \$
Francophonie internationale	1 603 198\$	1 688 734\$	(85 536 \$)
Relations internationales et Bureau du protocole	515 723\$	408 931\$	106 792 \$
Politique d'expansion du commerce	1 225 539\$	1 310 880\$	(85 341 \$)
Dépenses totales d'Affaires intergouvernementales	9 956 684\$	11 360 172\$	(1 403 488 \$)
Recettes en 2024-2025	2 210 000\$	4 697 048 \$	(2 487 048 \$)

RESUME DES ACTIVITÉS DE DOTATION

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue la dotation en personnel à chaque administrateur général de ses ministères respectifs. Voici un sommaire des activités de dotation en personnel en 2024-2025 pour les Affaires intergouvernementales.

NOMBRE D'EMPLOYES PERMANENTS ET TEMPORAIRES EN DATE DU 31 DECEMBRE DE CHAQUE ANNEE		
TYPE D'EMPLOYÉ	2024	2023
Permanent	23	22
Temporaire	1	1
TOTAL	24	23

Le ministère a annoncé 0 concours, soit 0 concours ouverts (publics) et 0 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a procédé aux nominations ci-dessous en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : un niveau d'expertise et de formation poussé; un haut niveau de compétences techniques; l'embauche d'experts reconnus dans leur domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Le Programme offre aux Autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des minorités visibles des possibilités égales d'accès à l'emploi, à la formation, à l'avancement professionnel.	16(1)a)	0
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	1

Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des parties 1, 2 (districts scolaires) et 3 (régies de la santé) des services publics.	16(1) ou 16(1)c	1
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	1
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes Coop ou les apprentis peuvent être nommés à un poste au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, 0 plainte(s) alléguant l'existence de favoritisme a(ont) été déposée(s) auprès de l'administrateur général de nom du ministère et 0 plainte(s) a(ont) été déposée(s) auprès de l'ombud.

RÉSUMÉ DES PROJETS DE LOI ET DES ACTIVITÉS LÉGISLATIVES

Affaires intergouvernementales n'a pas fait l'objet de modifications législatives ou réglementaires en 2024-2025.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS LIÉES AUX LANGUES OFFICIELLES

Introduction

Le ministère des Affaires intergouvernementales travaille toujours sans relâche afin d'atteindre ses objectifs en matière de langues officielles.

Objectif stratégique 1

Offrir des services bilingues égaux et de grande qualité à tous les gens du Nouveau-Brunswick :

Le ministère estime qu'il est de la plus haute importance d'offrir des services bilingues équivalents et de haute qualité à la population du Nouveau-Brunswick. La direction s'assure que les équipes en place rencontrent les exigences des profils linguistiques afin d'offrir des services au public dans les deux langues officielles en tout temps.

Par l'entremise du Secrétariat aux langues officielles, qui tombe sous la responsabilité du ministère, la direction a participé à la production des lettres de mandat aux ministres du nouveau gouvernement ainsi qu'aux dirigeants des agences afin de leur rappeler leurs rôles et responsabilités face aux langues officielles.

Le Bureau du protocole a tenu l'ensemble de ses activités dans les deux langues officielles, que ce soit pendant les visites protocolaires, les missions internationales ou encore pendant les discussions avec les autres provinces et territoires et le gouvernement fédéral.

Tous les communiqués publiés à l'occasion des rencontres du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique, de la Conseil de la fédération, la réunion des premiers ministres des provinces et des territoires, et de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada ont été diffusés simultanément dans les deux langues officielles.

Le Secrétariat aux langues officielles a procédé à la refonte des modules de formation destinés au personnel de la Partie I, portant sur la *Loi sur les langues officielles* ainsi que sur la Politique sur la langue de service. Ces modules visent à sensibiliser les employés de la fonction publique et le personnel des différentes institutions gouvernementales sur leurs responsabilités en matière de langues officielles et ainsi assurer la prestation de services de qualité et égaux au public dans les deux langues officielles.

Objectif stratégique 2

Les fonctionnaires provinciaux peuvent travailler et faire carrière dans la langue officielle de leur choix :

Le ministère supporte tous ses employés à travailler dans la langue officielle de leur choix. C'est une valeur fondamentale du ministère. Les employés sont encouragés à parler dans la langue de leur choix, et ils ont accès aux outils de travail pour accomplir leurs tâches avec succès. De plus, les évaluations de rendements sont faites dans la langue officielle choisie par l'employé, et la formation en langue seconde est toujours disponible si nécessaire. Les réunions hebdomadaires des cadres supérieurs sont bilingues ainsi que les réunions d'équipe.

Le Secrétariat a aussi procédé à la refonte du module de formation sur la Politique de la langue du travail destiné au personnel de la Partie I. Ce module vise à informer les employés de la fonction

publique de leurs droits et leurs responsabilités sous la *Loi sur les langues officielles* afin de créer un environnement de travail positif et inclusif.

Objectif stratégique 3

Les gens du Nouveau-Brunswick comprennent les avantages socio-économiques du bilinguisme grâce à une communication améliorée et efficace et à un meilleur soutien :

Des discours et des présentations sur les avantages économiques du bilinguisme ont été livrés dans le cadre de l'Agora économique du Conseil des ministres sur la francophonie canadienne qui a eu lieu en août 2024 à Halifax, et à la réunion annuelle de l'Association du Tourisme du Nouveau-Brunswick en novembre 2024.

Afin de rencontrer les indicateurs de rendement contenus dans le Plan de mise en œuvre du GNB sur les langues officielles 2024-2031, le Secrétariat a entamé des démarches afin de réaliser une étude sur les retombées économiques du bilinguisme sur le PIB de la province.

Objectif stratégique 4

Des mesures positives sont mises en œuvre pour promouvoir le développement des deux communautés linguistiques officielles:

Le ministère joue un rôle important pour assurer le développement des deux communautés de langues officielles.

L'année 2024-2025 été une année chargée avec le renouvellement de deux ententes majeures de financement sur les services en français et l'éducation dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ces ententes permettent d'injecter des sommes substantielles dans le développement des deux communautés de langues officielles.

Le ministère a approuvé différents projets communautaires dans le cadre de ses ententes de collaboration avec le Québec et le Manitoba. Le Secrétariat aux langues officielles a également participé à des discussions avec le gouvernement de l'Ontario afin de créer une entente en francophonie.

Enfin, afin de promouvoir le bilinguisme au Nouveau-Brunswick et de rapprocher les deux communautés linguistiques officielles, le ministère, par l'entremise du Secrétariat des langues officielles, a accordé à plusieurs organismes bilingues des fonds pour la tenue d'activités communautaires.

Le Secrétariat a collaboré avec le ministère du Tourisme, Patrimoine et Culture à la désignation de la Semaine du patrimoine 2025 qui s'est tenue du 10 au 17 février, en proposant le thème : Célébrons les langues officielles du Nouveau-Brunswick.

Conclusion

Le ministère des Affaires intergouvernementales, dans son rôle d'agence centrale du gouvernement du Nouveau-Brunswick, prend ses responsabilités en matière de langues officielles très au sérieux et s'assure de constamment offrir des services au public, aux agences et aux ministères dans les deux langues officielles.

Des initiatives interministérielles comme la deuxième édition de la Dictée PGL (où le taux de participation a augmenté de 25 % par rapport à l'an dernier), les célébrations entourant la Journée des langues officielles dans la capitale provinciale, la distribution dans tous les ministères de nouvelles affiches sur l'offre active, et la refonte des modules de formation sur les langues officielles sont des exemples concrets de l'engagement de la haute direction et de l'équipe.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Le ministère des Affaires intergouvernementales n'a reçu aucune recommandation du Bureau du vérificateur général pour l'exercice visé par le présent rapport ni pour l'exercice précédent.

RAPPORT SUR LA LOI SUR LES DIVULGATIONS FAITES DANS L'INTÉRÊT PUBLIC

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Aucune divulgation d'acte répréhensible au cours de l'exercice 2024-2025.